



La procédure de plan spécial pour un parc éolien à la Haute-Borne est lancée

Le projet de parc éolien à la Haute-Borne prend de la vitesse. Le canton et les communes de Bourrignon, Delémont, Develier et Pleigne ont ratifié hier la déclaration d'intention pour engager la procédure. Ce sont au minimum cinq éoliennes qui pousseront sur les crêtes vadaises, mais pas avant 2030.

Le Gouvernement jurassien, les conseils communaux de Bourrignon, Delémont, Develier et Pleigne ainsi que la société Parc éolien de la Haute-Borne SA ont signé hier à Delémont la déclaration d'intention en vue d'engager formellement la procédure de plan spécial cantonal pour la réalisation d'un parc éolien à la Haute-Borne.

Cadre général défini

L'accord s'inscrit dans le cadre fixé par la fiche 5.06 du plan directeur cantonal dédiée à l'énergie éolienne. Cette dernière, ratifiée par toutes les instances, jusqu'au Conseil fédéral, définit notamment les périmètres des parcs éoliens.

Outre de formaliser l'accord des quatre communes qui accueilleront les futures pales, le texte ratifié hier désigne le porteur de projet (la société Parc éolien de la Haute-Borne

SA), définit le cadre général de la procédure, celui de la démarche participative qui accompagnera tout du long le projet, il fixe aussi les principes généraux d'investissement, d'exploitation et de gestion du parc.

Trop tôt pour dire quand et combien

«À ce stade, il est inutile de nous demander combien d'éoliennes prendront place dans le parc, quelles seront leurs hauteurs, ni même où elles seront positionnées ni quand elles seront mises en service», a d'emblée annoncé en conférence de presse le ministre jurassien de l'Environnement David Eray. La seule certitude,

imposée par la fiche 5.06, est que le futur parc sera composé d'au moins cinq éoliennes. «Le résultat des études d'impact nous dira par la suite quelle forme prendra exactement le projet», a poursuivi la présidente de la société Parc éolien de la Haute-Borne SA Murielle Macchi-Berdar.

Et si aucun calendrier précis n'est fixé, David Eray a néanmoins indiqué qu'il était peu probable de voir les pales se mettre en mouvement d'ici 2030. Cela eu égard à tous les écueils que devra franchir le processus, de l'étude de faisabilité jusqu'à l'adoption du plan spécial, en passant par les

démarches participatives et la mise en consultation publique. Pour l'heure, ce sont les études liées au vent qui débiteront prochainement, a glissé Murielle Macchi-Berdar.

Delémont, Bourrignon et Genève actionnaires

«De l'énergie renouvelable pour et par les Jurassiens», c'est par ce slogan que la conseillère communale delémontaine en charge de l'énergie a choisi de résumer le projet. L'actionnariat de Parc éolien de la Haute Borne SA est aujourd'hui partagé entre les communes de Delémont (10%), Bourrignon (5%), les Services industriels de Genève SIG (55%) et la société ennova (30%) – le bureau d'ingénieurs des SIG. Dès l'entrée en force du plan spécial cantonal, qui donnera l'assurance que le parc éolien verra le jour, l'actionnariat sera ouvert aux autres entités publiques jurassiennes qui pourront donc à terme potentiellement détenir 66% du capital-actions, a précisé Murielle Macchi-Berdar. Les SIG financeront pour leur part le développement du projet jusqu'à l'entrée en force du plan spécial cantonal.

Pécule annuel attendu

Aucun denier jurassien ne sera donc dépensé sans la garantie que le projet se fasse, a résumé la présidente du Parc éolien de la Haute-Borne. Une



fois en fonction, le parc devrait en tout cas rapporter aux communes-hôtes au minimum 12 500 fr. par an et par installation, dont une part devra être reversée sur un fonds énergie. Bourgeoisies et exploitants de

ferme sur le territoire duquel les pales prendront place seront aussi indemnisés, a indiqué le maire de Develier, Gabriel Chappuis.

ANNE DESCHAMPS



Thierry Sautebin (maire de Bourrignon), Gabriel Chappuis (Develier), Murielle Macchi-Berdat (présidente de Parc éolien de la Haute-Borne SA), le ministre David Eray, Stéphane Brosy (Pleigne) et Damien Chappuis (Delémont) - de gauche à droite - ont signé hier la déclaration d'intention pour le parc éolien de la Haute-Borne.

PHOTO STÉPHANE GERBER

Les anti-éoliens ne baissent pas les bras

Le projet de parc éolien de la Haute-Borne se situe en partie dans la forêt du Plain de la Chaive, point culminant de Delémont. Mais ni ses habitants, ni ceux de Bourrignon, Pleigne et Develier ne verront ces éoliennes. Par contre, ceux de Mettembert ne pourront pas les rater, tournant sur la crête juste devant leurs fenêtres.

C'est pour cette raison que l'association Mettembert - L'Ère du vent s'est constituée, afin de s'opposer au projet même s'il n'est pas sur le territoire communal. Elle est soutenue par 94% de la population du village. Sa présidente

Mimi Mertenat déplore d'ailleurs que les citoyens des autres communes n'aient pas été consultés démocratiquement.

«Nous allons continuer notre combat en axant sur la protection de la forêt. Une éolienne, c'est un à deux terrains de foot de déboisés. Alors, saccager la nature pour sauver le climat, c'est une supercherie», déclare la présidente, ravie que l'association Paysage Libre Suisse ait lancé une double initiative pour protéger la forêt et les communes impactées par les projets éoliens, à l'image de Mettembert. **TLM**